

Simulateur pour la Contribution Supplémentaire à l'apprentissage

04/06/2024

La contribution supplémentaire de l'apprentissage (CSA) est **une aide complémentaire à la taxe d'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés**, pour inciter les entreprises à recruter en alternance.

Le calcul se fait sur la base de la masse salariale de l'année précédente et le taux varie en fonction du nombre d'alternants de l'entreprise.

Ce contenu n'est pas disponible en PDF.